

Dernière mise à jour des informations: Mars 2024



### Référence accessoire

1282: Mât conique H 9800mm D 158-60mm

### Description technique

Mât conique enterré réalisé en acier zingué à chaud 65 microns, conformément à la norme UNI EN ISO 1461 (EN 40-5), soumis à un traitement de peinture en poudre acrylique. Le cycle standard de peinture fait référence à la norme UNI EN ISO 12944 avec classe C4-H (indiqué pour les zones industrielles et les régions côtières à salinité modérée). Pour préserver l'intégrité du produit, cette même norme UNI EN ISO 12944-1 prévoit un entretien ordinaire et un contrôle tous les 6 mois. Le mât est formé d'un unique tube soudé ; il est en acier EN 10025-S235JR (ex Fe 360 UNI 7070), d'un diamètre de 158 mm à la base et de 60 mm au niveau de la tête, d'une épaisseur de 3 mm et d'une longueur de 9800 mm. L'orifice pour la porte de visite mesure 186x45 mm et se trouve à 1000 mm du sol, pour le montage du bornier à deux fusibles (réf. 1862-1865). Porte de visite saillante, en alliage d'aluminium GDALSI 12 - EN 1706 AC - 46100 DF coulé sous pression, de forme et à bords arrondis ; vis de serrage à tête hémisphérique à empreinte triangulaire à côtés semi-circulaires, en acier inoxydable AISI 304, avec clé (réf. 0227); la fermeture est garantie par un joint d'étanchéité en chlorure de polyamide (PVC) souple, qui s'adapte aux irrégularités superficielles du mât. À l'intérieur du mât, un crochet en métal est soudé pour supporter le bornier. Il est réalisé en rond d'acier, de diamètre 4 mm, replié deux fois, de dimensions 40x21 mm, soudé à une hauteur d'environ 996 mm du sol. Le mât résiste à la poussée dynamique du vent, conformément aux normes en vigueur mentionnées dans le décret ministériel du 16/01/96.

### Installation

À enterrer sur une hauteur de 800 mm.

### Coloris

Gris (15)

### Poids (Kg)

76.9

### Câblage

L'ouverture d'inspection (186x45 mm), fermée par une trappe en fonte d'aluminium, est positionnée à 1000 mm du sol. Le câble d'alimentation entre par une ouverture (150x50 mm) sur le mât, à une distance de 300 mm de son extrémité. Le branchement de mise à la terre du mât s'effectue à travers un insert en acier tropicalisé à introduire dans l'orifice de diamètre 11 mm, situé à 700 mm de la partie terminale du mât.

### Remarque

En réalisant les branchements adéquats, le mât peut être en Classe II.

Conforme à la norme EN60598-1 et à la réglementation en vigueur (ou "à la réglementation relative")

